Titre :	Référence : **ANCESTRAMIL**
405e REGIMENT DE PIONNIERS **6 au 22 juin 1940**	**Infanterie** **1939-1945**
Auteur :	Origine : **S.H.D.** **P.N.**
Référence : **34 N 328**	Transcripteur : **JP. S.** Date : **2006**

Ancestramil

405° REGIMENT DE PIONNIERS

guerre de 1939-1940

documents et témoignages sur les opérations menées
entre le 30 mai et le 23 juin 1940

Le 6 juin 1940

NOTE DE SERVICE
du lieutenant-colonel PARMENTIER, commandant le 405° R.P.

Mission actuelle du Régiment

La multiplicité des notes reçues à ce sujet crée une certaine confusion. La présente note a pour objet de mettre un peu d'ordre et de clarté dans cette question.

1° Partie- Décomposition de la mission

La mission du régiment dans la situation actuelle est double :

1- assurer la défense contre l'aviation, les parachutistes et les agents ennemis.
2- Assurer le verrouillage des voies d'accès vers les arrières de l'armée contre les intrusions d'autos blindées.

La 1° mission est permanente et est assurée dès maintenant ; il faut en effet nous considérer dès à présent en état constant d'alerte vis-à-vis de l'action de l'aviation, des parachutistes et des agents d'espionnage.
La 2° mission n'en est pour le moment qu'au stade de la préparation du matériel destiné aux barrages et des aménagements d'emplacements de tir destinés à battre de faux les barrages.
Bien que des unités aient été particulièrement désignées pour l'exécution des 2 missions, au cas où l'alerte se préciserait davantage, toutes les unités, même celles qui sont affectées à des travaux, participeraient à ces missions ; elles seraient dans ce cas à la disposition du commandant d'armes de leur lieu de stationnement.

2° Partie- Défense contre l'aviation, les parachutistes et les agents ennemis.

I- Principe de la défense

La défense comprend deux parties :
a- défense sur place
b- défense mobile

A- défense sur place

Cette défense comporte les mesures suivantes :

a- guet, principalement de jour ; établir des postes de guet sur des points élevés, rechercher des moyens de liaison avec ces postes, de nuit, surveiller les signaux lumineux.

Ancestramil

b- Fusils mitrailleurs en position de tir contre avions.
c- Barricades des issues de cantonnements ; contrôle de la circulation (vérification de l'identité des militaires et des civils, des permis de circulation, interdiction de la circulation de nuit aux civils) ; voir à ce sujet la note 2869/2a de l'armée du 26 mai 1940, transmise le 27 mai…
d- De jour, piquet de guet – de nuit, unité d'alerte (au minimum ½ section bien encadrée)
e- Battues aux abords immédiats des cantonnements.
f- Recherche et mise hors d'état de nuire des habitants suspects.
g- Liaison avec les municipalités pour l'emploi des sections et compagnies de gardes territoriaux.

Ces unités sont sous les ordres directs des brigades de gendarmerie. Une section comprend 1 chef de section, un sous-officier adjoint, 2 sous-officiers, 4 groupes de 1 caporal et 10 hommes chacun ; la constitution d'une section formée avec cet effectif théorique est réalisée progressivement ; les sections, s'il peut en être formées plusieurs, sont ensuite regroupées en compagnies, jusqu'à 4 sections au maximum par compagnie. Le rôle des gardes territoriaux comporte, pour les localités ne possédant pas assez de troupes cantonnées, les missions suivantes :

- guet
- patrouilles aux abords immédiats des cantonnements
- constitution du cantonnement en centre de résistance, en obstruant les issues contre les éléments ennemis.
- Attaque et destruction des éléments ennemies qui se seraient introduits dans la localité.
- Surveillance d'étrangers suspects
- Recherche des postes de TSF clandestins.

B- défense mobile

Cette défense est réalisée par des unités prêtes à une action d'encerclement des points sensibles, et pouvant être transportées par des moyens organiques ou mis à leur disposition par l'armée, par des réquisitions temporaires de véhicules, ordonnées par le commandant d'étapes.

II- organisation de la défense

La zone confiée aux unités des 1° et 2° bataillons du 405° R.P., renforcées d'une partie de la 2° Cie du 405°, est désignée sous la dénomination B (zone est du commandement d'étapes de Schirmeck)
Le chef de la défense du sous-secteur B est le commandant du 405° R.P. (PC à Soultz-les-Bains, téléphone de Molsheim).
Les limites du sous –secteur B sont :

- à l'est : la limite avant de la zone des Etapes, id est la voie ferrée Sélestat-Moslheim, depuis Dambach au sud jusqu'à Dorlisheim, puis Mutzig (exclus), Soultz-les-Bains (exclus), voie ferrée entre Soultz-les-Bains et Marlenheim, ligne sud-nord passant par Marlenheim jusqu'au chemin Crastatt – Hohengoeft au nord.

- **à l'ouest** : Thanville, Le Hohwald (inclus), St Nabor, Ottrot, Rosenwiller, Gresswiller, Heilingenbrg, Westhoffen (inclus), Romanswiller.
-

La limite des zones d'action des 2 bataillons répartis dans le sous-secteur B est la rivière la Bruche (Cette rivière au 2/405)
Les points sensibles du sous-secteur B sont, du sud au nord :

- Le Val de Villé
- Le Hohwald
- La voie ferrée Barr-Obernai
- Molsheim

Ancestrami

- La voie ferrée Molsheim-Romanswiller
- Les dépôts de munitions et d'essence situés dans la zone Molsheim-Still-Romanswiller-Wasselonne
- La route Wasselonne-Romanswiller-Wangenbourg

III- Moyens dont dispose la défense

a- défense sur place

Les unités affectées à la défense sur place du sous-secteur B sont les Cies des 1° et 2° bataillon, et une partie de la 2° Cie du 405° R.P

b- défense mobile

Dans tout cantonnement où l'effectif le permet, il sera constitué une réserve mobile à la disposition du Cdt d'armes et de cantonnement, prête à intervenir vers le point sensible le plus rapproché.
Les commandants d'unités disposeront pour le transport de cette réserve de leurs moyens organiques, de ceux d'unités stationnées dans le même cantonnement et d'autos qui auront pu être mises à leur disposition par la population civile.
Des bons d'essences spéciaux leur seront remis sur leur demande pour permettre l'utilisation de ces véhicules.

3° Partie- Verrouillage des vois d'accès aux arrières de l'armée contre les autos blindées.*

Cette mission a fait l'objet de la note de l'armée (ordre particulier n° 13F) communiquée le 18 mai relativement au barrage des voies d'accès aux arrières de l'armée.
Les reconnaissances qui ont été faites ont permis de mettre au point dans ses grandes lignes la façon dont doit être remplie cette mission.

Elle comporte :

1- guet à grande distance, pouvant être réalisé à l'aide des mêmes postes que ceux consacrés à la défense contre avions et parachutistes.
2- Etablissements de barrages à des points appropriés.
3- Postes de défense des barrages, établis dans des cantonnements situés à proximité des barrages et emplacements de tir
4- Postes de surveillance rapprochée, placés à environ 1500 mètres en avant des barrages et pouvant alerter les postes de surveillance des barrages.
5- Guet à l'emplacement même des barrages.

Il est rappelé que, jusqu'à nouvel ordre, aucun barrage fixe ne doit être établi sur la chaussée proprement dite des routes et que la seule façon envisagée jusqu'ici par l'armée pour la constitution des barrages sur cette chaussée comporte l'emploi de voiture chargées de matériaux lourds.
De nouvelles instructions pourront être reçues de l'armée sur la confection des barrages.

Conclusion

Les commandants de bataillon sont priés d'étudier avec soin la présente note, de demander des éclaircissements sur les points qui leur paraîtront en appeler et d'en instruire leurs commandants de compagnies.

Signé le lieutenant-colonel commandant le 405° R.P., **PARMENTIER**

Amicale Strami

Témoignages divers

Chauffours, le 6 septembre 1945

Monsieur Christian **POIROT**, demeurant à Chauffours (Indre-et-Loire)
A Monsieur le chef de bataillon **ROGER**, commandant le Centre de Libération des Prisonniers de Guerre d'Eure-et-Loir

I

Mobilisé le 25 août 1939 au 13° Régiment d'Infanterie à Nevers (Nièvre) (9° DCIM), affecté au commandement de la section de pionniers dudit régiment pendant les opérations en Sarre Allemande : région de Reinsheim, Gershiem, Walsheim, les éléments du régiment étant de chaque côté de la Blics, 2 ponts pour piétions ont alors été construits par les pionniers.
Ceci durant la période du 10 au 28 septembre 1939, date à laquelle le régiment a été amené à la frontière belge : région de Steenworde – Monts des Cats – Mont Noir – Saint Jans Cappel.

II

Alors que j'étais au dépôt d'Orléans n° 351 (Garage des Compagnies de Passage, à Chevilly), j'ai été affecté le 30mai 1940 au 405° régiment de pionniers (lieutenant-colonel de réserve **PARMENTIER**)
Arrivé à Soultz-les-Bains, près de Strasbourg, j'ai été dirigé vers le 2° bataillon (commandant de réserve **PETITFILS**) et spécialement affecté à la 6° compagnie (capitaine de réserve MARONI) comme chef de section.
La compagnie cantonnait alors dans la région d'Obernai.

Dès mon arrivée, le régiment faisant mouvement, la Cie a été dirigée sur Marlenheim.
Le commandant du Cie et 2 sections se trouvèrent le 4 juin 1940 aux alentours de Wangen et les 2 autres sections, sous mon commandement, à Kircheim (où je cantonnais) et Odratgheim.
Des barrages furent construits et des emplacements de tris pour fusils et le FM 15 de la Cie aménagés.
A partir du 15 juin 1940, chaque nuit, des éléments de la ligne Maginot qui étaient dirigés vers le sud et l'ouest (notamment le 21° bataillon d'instruction comprenant les 13° RI, 24° RI, des éléments des 153°, 166° et 226° RI) passèrent ou cantonnèrent à Kircheim et Odratgheim.

Le 19 juin 1940, alors que les derniers éléments militaires (226°RI) étaient déjà passés, notre bataillon, ayant reçu l'ordre de repli, la 6° Cie, à partir du 19 juin au soir jusqu'au 24 juin, a occupé divers emplacements de combat et construit de nombreux barrages qu'elle n'a abandonné chaque fois qu'après l'ordre de repli.
A divers moments, le 2° bataillon du 405° Pionniers, faisant partie de la 103° DIF (général **VALLÉE**), et, spécialement, la 6° Cie, s'est trouvé à défendre ses barrages avec des éléments du 226° RI (lieutenant colonel d'active **MARTEAU**).

Le 24 juin, au matin, alors que la 6° Cie occupait des positions à Visch (près Lutzeloux, Donon), des parlementaires allemands avec drapeau blanc, annoncèrent l'armistice en faisant part des conditions de reddition honorables accordées par le commandement militaire allemand au 43° CA dont faisait partie le 2° bataillon du 405° R. Pionniers.

A ce moment, si l'autorité militaire supérieure avait donné liberté de manœuvre aux troupes, il aurait été facile à celles-ci de s'échapper et d'éviter l'envoi en Allemagne.

Au contraire, l'ordre avait été donné de ne point partir, tout départ étant considéré comme désertion
Des poursuites devant les tribunaux militaires devant être effectuées en cas de départ !
Les officiers du 405° R. Pionniers furent, le 26 juin 1940, séparés de leurs troupes et envoyés en Allemagne (Osnabrück, Munster)
La troupe suivit peu après.
La 6° Cie du 405° Pionniers, par sa conduite, a été félicitée à l'ordre du 226° RI et plusieurs citations ont été accordées dès le 5 juillet 1940 par le général **VALLÉE**.
Jusqu'à ce pour, aucune n'a été homologué : par oubli, j'ose l'espérer ! tandis que les citations des autres Cies du bataillon l'ont été !

Chauffours, le **6 septembre 1945.**
Lieutenant **POUJADE Louis**
405° RP, 3° bataillon
21 rue Blanin, Paris (19°)

Rapport sur les opérations de la campagne 1939-1940

Le 21 juin 1940, jour de notre capture, ayant détruit toutes mes cartes, notes, carnets de route afin de soustraire tous renseignements à l'ennemi, c'est de mémoire que je rédige le présent rapport.
Je ne puis donc ni garantir l'exactitude rigoureuse des dates ni me souvenir du numéro des unités mentionnées.

Mobilisé en septembre 1939 au 331°RI à Blois (55° DI, division B), le régiment a débarqué vers le 10 de ce mois aux Islettes.
Par Clermont en Argonne, Avraucourt, il a fait route vers Moirez (Meuse), village situé non loin du bois des Caures.
Fin octobre, la division est embarquée et transportée dans la région de Sedan (Ardennes)
Le PC de la division est à Raucourt.
La division se trouvait toujours dans le même secteur lors de l'offensive allemande du 10 mai. A cette date, je me trouvais au dépôt d'Orléans, muté au 405° Régiment de Pionniers (V° armée) en cantonnement en Alsace.

Le 30 mai 1940, plusieurs officiers et moi rejoignions ce régiment, emmenant d'Orléans un fort détachement de soldats récupérés en renfort.
Nous débarquons le 31 mai à Soultz-les-Bains (près de Wasselonne).
Affecté au 23° bataillon (commandant **VITUREAU**), je gagnais ce même jour Romanswiller, cantonnement de cette unité.

Le 2 juin, le bataillon était déplacé à Saverne.
Sa mission principale consistait à organiser les barrages anti-chars sur les voies d'accès perméables aux engins blindés.

Vers le 10 juin, la gendarmerie de Saverne et les services d'état major occupant le château de Rohan, évacuaient la ville.
Des régiments, des troupes d'intervalle de la ligne Maginot, se repliant, traversaient Saverne.

Le 15 juin dans l'après-midi, les ponts de Saverne sautaient, l'ennemi étant signalé à Phalsbourg.
Le chef de bataillon donna l'ordre à ma compagnie d'interdire dans Saverne la traversée du canal à l'ennemi.

Ancestramil

Armement de la compagnie : fusils, grenades FI et deux FM modèle 1915 en mauvais état pour cause d'usure.
Aviation amie inexistante.
En fin d'après midi, l'ennemi n'ayant point encore paru, la compagnie reçut l'ordre de se replier vers Birckenwald, localité à une dizaine de kilomètres à l'ouest, où le bataillon demeura en position d'alerte jusqu'au 17 juin au matin.
Les renseignements sur la position de l'ennemi étaient contradictoires ; il semblerait toutefois, d'après le compte-rendu de soldats envoyés à Saverne en fin de journée du 15, que les allemands à cette date étaient entrés dans la ville.

Le 17 au matin, le bataillon fait route pour Dabo, aucune liaison n'existant plus avec le colonel commandant le régiment.
Ma compagnie a pour mission de garder les issues de cette localité. Le secteur est calme mais la canonnade est proche.
Dans le ciel, seuls des avions ennemis (avions d'observations, escadrilles de bombardement)
Le ravitaillement ne parvient plus car les routes sont coupées par l'ennemi.

Les 18 et 19 juin, des unités d'infanterie qui s'étaient battues sur le canal de la Meuse au Rhin traversent Dabo, se repliant sur le Donon.
La lumière électrique est coupée, malgré quoi, dans la journée du 20, le bruit court que selon des nouvelles radiophoniques, l'armistice était demandé.

Dans la nuit du 20 au 21juin, deux compagnies du bataillon dont la mienne reçoivent l'ordre de quitter Dabo et de se porter en avant pour prendre liaison dans les Vosges entre deux régiments d'infanterie.
Cet ordre est donné dans l'ignorance que les renseignements sur l'ennemi sont déjà périmés, que le front n'est déjà plus où on le supposait, que l'ennemi est aux portes de Dabo.
Aussi, à peine ces deux compagnies sont-elles engagées dans la forêt toute proche qu'elles sont attaquées sur la Zorn (rivière) par un régiment ennemi, avec mitraillettes.
Une grande partie est encerclée et faite prisonnière ; le reste dont je suis réussit à se dégager et à regagner Dabo.
Nous rendons compte au colonel **RENARD**.
Au ciel, un avion d'observation ennemi (le mouchard) qui suit impunément nos mouvements et pas un seul avion français pour l'abattre !

Une heure après notre retour, la localité est attaquée concentriquement par l'ennemi débouchant avec mitraillettes de toutes parts et par des forces blindées apparaissant aux issues.
Nos deux canons de 25 et FM tirent.
La lutte dure 20 à 25 minutes.
Le PC du colonel est pris.
Dabo tombe aux mains de l'ennemi.
Il y a des morts et des blessés.
Quelques victimes dans la population civile.
Les soldats sont séparés des officiers et nous sommes emmenés à pied à Saverne pour être enfermés le lendemain dans les casernes de Sarrebourg.

Le 15 août, nous partons pour l'Allemagne.
J'ai été libéré à Soest (Westphalie) le 6 avril 1945 par les troupes américaines.

Rapport du capitaine de réserve DAUBIGNY
ex-commandant de la 5° Cie du 405° RP
sur les opérations qui se sont déroulées les 22 et 23 juin 1940

Le 22 juin 1940, le reçois l'ordre de me porter avec ma compagnie, en position avancée, sur les hauteurs commandant la route nationale 420 au nord de Wische, face à Lutzelhouse, en liaison à gauche et à droite avec le 226° RI (colonel **MARTAUD**)

Le principal groupe se trouve commandé par le lieutenant **STIEVENARD** ayant avec lui les sous-officiers **LEGER** et **PERRICHON**. A ma gauche, un groupe avec le sergent **VAUCORET** et je conserve à ma disposition un groupe en réserve sous le commandement de l'adjudant.

A peine ces dispositions furent prises, l'artillerie ennemie commence de pilonner nos lignes pour lui permettre de protéger son mouvement en avant.

Le lieutenant **STIEVENARD** se porte résolument en avant avec ses fusils mitrailleurs et attendit que les groupes ennemis fussent à bonne portée pour ouvrir le feu, car j'avais donné l'ordre, étant donné le peu de munitions que nous avions à notre disposition, de n'ouvrier le feu qu'à bon escient.
Par ailleurs, j'envoyais quelques petits groupes qui, malgré les rafales de mitrailleuses, remplirent leur mission en me précisant que l'ennemi tendait à déborder la position vers la droite.

L'ennemi tenta par groupes de s'infiltrer dans nos lignes et toutes les attaques échouèrent, grâce au cran des cadres et des hommes qui, par des tirs très précis appuyés par les mitrailleuses du 226°, durèrent jusqu'à la tombée de la nuit et la journée se passa sans que l'ennemi ait pu arriver à entamer notre ligne.
Quant aux pertes, elles ont été minimes par rapport à l'action engagée : elles se traduisent à quelques blessés.

Vers 22 heures, j'étais avisé par le chef de bataillon que je n'avais plus de soutien ni à gauche ni à droite et de tenir coûte que coûte ; la compagnie se trouvait donc ainsi isolée après le repli du 226° et de autres unités de mon bataillon.
Malgré sa situation très précaire, entourée de partout, la 5° Cie a, par son attitude, permis aux autres unités de se replier en bon ordre et sa mission se trouvait donc remplie.

Au matin du 23 juin, par sa situation, elle reçut l'officier allemand chargé de parlementer et de faire cesser le feu nous déclarant que l'armistice était signé.
Je refusais d'obtempérer à son ordre en lui disant que je n'avais reçu aucune notification de mes supérieurs. Après 10 minutes et voyant que je voulais pas revenir sur ma décision, il se retira dans ses lignes et par la suite aucune autre attaque ne se précisa de leur part.
Je profitais de ce moment d'accalmie pour essayer de prendre contact avec mon bataillon qui s'était retiré sur les hauteurs proches de Wische.
L'agent de liaison revient avec l'ordre d'essayer de rejoindre le gros du bataillon.
Je commençais donc le mouvement et en arrivant l'entrée de Wische, je vis qu'il était occupé par l'ennemi.
A ce moment des officiers allemands virent à ma rencontre en m'intimant l'ordre de déposer les armes en déclarant que nous étions leurs prisonniers.
Je refusais et soutenu énergiquement par mon officier, je lui répondis qu'il était inutile de discuter à ce sujet et que nous étions décidés à reprendre le combat.
Les officiers n'insistèrent pas en voyant également l'attitude calme et résolue de mes hommes ; ils nous saluèrent et se retirèrent.

Archives

Notre colonel alerté ayant pu joindre l'officier plénipotentiaire allemand, obtint une entrevue avec lui dans le courant de l'après-midi et, après discussion à laquelle mon officier et moi assistions, nous eûmes le libre passage de la Cie avec armes et bagages qui par sa belle conduite, avait rempli sa mission en assurant la retraite de toutes les unités du secteur et arrivant elle-même à se dégager avec honneur de l'armée ennemie.

Ancestramil